



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer

Question écrite n° 39273

Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur le manque de moyens financiers du centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer. Les études statistiques, effectuées à la demande de son prédécesseur et commentées par le professeur Devulder, avaient mis en évidence la nécessité de faire bénéficier la région Nord - Pas-de-Calais d'une politique sanitaire de rééquilibrage tant cette région est en grande difficulté. De plus, la position du centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer au niveau régional est très préoccupante : concernant la dotation globale de fonctionnement par journée, le centre hospitalier reçoit les moyens financiers les plus bas ; concernant la dotation globale de fonctionnement par lit occupé, le centre hospitalier est en avant-dernière place ; concernant la dotation globale de fonctionnement par maladie traitée, le centre hospitalier est en dernière place. La mise en équation de ces données fait apparaître que le centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer est l'établissement qui reçoit le moins de dotations d'Etat. De plus, ce centre a le taux d'occupation le plus élevé et la durée de séjour la plus courte. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures visant à rétablir la situation et à satisfaire les nombreuses revendications du personnel du centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer.

Texte de la réponse

Aujourd'hui, le programme de médicalisation du système d'information (PMSI) constitue un instrument pertinent de mesure de l'activité des hôpitaux. Selon les premiers résultats du PMSI, qu'il convient de valider, le centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer apparaît bien comme étant moins doté que la moyenne des établissements de sa catégorie dans la région Nord-Pas-de-Calais. C'est pourquoi, depuis 1994, les services de l'Etat dans la région ont alloué à cet établissement 6,2 MF de crédits supplémentaires pour renforcer sa base budgétaire. Cette action sera poursuivie. En effet, la réduction des inégalités de ressources entre établissements hospitaliers est une priorité du Gouvernement, posée comme telle dans la réforme de l'hospitalisation publique et privée. En outre, dans le souci constant de pallier les insuffisances de moyens dont dispose la région Nord-Pas-de-Calais pour la couverture de ses besoins sanitaires, nombre de mesures spécifiques ont été mises en œuvre ces dernières années. Ainsi, au titre du contrat de plan passé entre l'Etat et la région Nord-Pas-de-Calais, 349 MF de crédits d'Etat ont-ils été consacrés à la réalisation des IXe et Xe Plans. La participation de l'Etat à l'achèvement de la modernisation des centres hospitaliers et des hôpitaux locaux prévue au XIe Plan est de 125 MF. A ces crédits, vont s'ajouter 30 MF destinés à renforcer la prévention et la lutte contre l'alcoolisme, les toxicomanies et le Sida.

Données clés

Auteur : [M. Dupilet Dominique](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39273

Rubrique : Hôpitaux et cliniques

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 1996, page 2830

Réponse publiée le : 28 octobre 1996, page 5681